

MOURLHON CAHORS

Fruits et légumes en gros

**502, route de Flaujac-Poujols
46000 Cahors**

Tél : 05 65 31 06 13

S.A.S.U. au capital de 10 000 €
RCS CAHORS 830 613 170
SIRET : 830 613 170 00018 APE 4631Z
N° TVA : FR 23 830 613 170
IBAN : FR76 3000 40024 9700 0111 2947 777
RIB : 30004 00249 00011129477 77
BIC BNPAFRPPXXX

e-mail : commande@mourlhon.fr
site : www.mourlhon.fr

BRASSERIE LE GALOPIN
SAS VARADETO
77 PLACE DE L'OCCITANIE

46260 LIMOGNE EN QUERCY

CODE CLIENT	DATE	FACTURE	BL N°		4020
GALLIM	04/08/25	109699	068803	F	LCA FR

COLIS	DESIGNATION	PDS BRUT	TARE	PDS NET	PU BRUT	%	PU NET	MONTANT HT	PVC/TRACE
1	2	ESTRAGON BOTTE KENYA		2.0			1.15 P	2.30	
1	1	TOM. ALLONGEE COEUR OCC CAT II FRANCE 82/102	Poids net	3.50			4.33 K	15.16	
1	1	TOM. NOIRE DE CRIMEE OCC CAT 2 FRANCE	Poids net	3.50			4.23 K	14.81	
1	1	AUBERGINE ESPAGNE CAT I CAL M(300/450GR)	5.40	.40	5.00		2.99 K	14.95	
1	1	COURGETTE ESP CAL.G CAT I ESPAGNE	Poids net	5.00			1.69 K	8.45	
1	1	TOMATE ANANAS PP OCC CAT II FRANCE	Poids net	3.50			4.41 K	15.44	
1	1	OIGNON JAUNE 5KG ESPAGNE CATII 60/80 ESPAGNE	Poids net	5.00			2.03 K	10.15	
1	0.1	AIL ENTIER EPLUCHE CAT 1 1 KG FR/ESP	Poids net	1.00			7.73 K	7.73	
		DLC: 02/09/2025							
1	0.5	FEUILLE DE CH BLO X 12 CAT I FRANCE		6.0			1.33 P	7.98	
1	0.5	FEUILLE DE CH BRUNE X12 CAT I FRANCE		6.0			1.33 P	7.98	
1	0.2	PERSIL BOTTE PLAT X 12 CAT I ESPAGNE		2.0			1.12 P	2.24	
1	0.6	POIVRON TRICOLORE ESPAGN CAT I CALG (70/90)		6.0			2.39 P	14.34	
		Participation au developpement durable						2.00	

9.9 F = CTIFL .00 I = INTERFEL 2.10 (* = les deux)

DESIGNATION FISCALE	BASE TVA	TAUX TVA	MONTANT TVA	TOTAL TTC	CONSIGNE
HT MARCHANDISE à (1) 5.50 % : 121.53	123.53	5.50	6.79		
FRAIS 5.50 1.00 x 2.00 = 2.00				130.32	.00

NET A PAYER

130.32 EUROS

Paiement au relevé Mensuel a 10 jours le 10/09/2025

Ancien solde : .00

Nouveau solde : 130.32

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. RECEPTION DES MARCHANDISES

Le destinataire doit obligatoirement vérifier la marchandise soit lors de la livraison, soit lors de la prise en charge par lui-même. Les réclamations concernant la qualité de la marchandise devront être signalées aux vendeurs avant 12 heures du jour même de la livraison, soit par télécopie soit par Email ou sur le bon de livraison. A défaut du respect de ces formalités notre responsabilité ne sera pas engagée.

sera pas engagée
2 TRANSPORTS

Z. TRANSPORTS
En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tout recours contre les transporteurs, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce. Par contre, lorsque nous livrons nous-mêmes la marchandise les réclamations doivent être faites à la livraison.

3. MODE DE REGLEMENT

2. MODÈLE DE RÈGLEMENT
L'ordonnance du 1^{er} décembre 1992 impose le règlement des produits alimentaires périssables à 30 jours fin de décade de livraison. En cas de non règlement à l'échéance contractuelle et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, il sera dû en sus de toutes les sommes restant dues à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, une indemnité égale à 16%, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels. En outre vous nous exposez à une amende de 762.245 F prévue par l'article 35 de l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 en cas de paiement en plus d'un mois à compter de la fin de la décade dans laquelle se situe la date d'échéance. En outre, vous nous exposez à une amende de 400 F par jour de retard, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels. En outre, vous nous exposez à une amende de 400 F par jour de retard, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

4. CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conventions seront du ressort des tribunaux du siège social qui ont compétence exclusive quelles que soient les modalités de paiement acceptées, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toutes clauses contraires.

No Facture : 109699 04/08/2025

Net A Payer: 130.32 EUROS

No Client : GALLIM